

# OTC : l'importance du conseil officinal

L'intervention d'une équipe officinale est-elle utile lors de la délivrance de médicaments non soumis à la prescription ? Les officinaux peuvent-ils s'appuyer sur le dossier pharmaceutique (DP) pour sécuriser la dispensation ?

## ■ L'automédication, un contrôle nécessaire

L'étude française IPADAM a évalué la qualité des interventions pharmaceutiques réalisées lors de demandes hors prescription de pseudo-éphédrine ou d'ibuprofène, durant deux semaines.

Au total, **12 160** patients ont demandé spontanément ces molécules (isolées ou en association) au pharmacien, qui est intervenu dans **815** cas (soit **7 %**).

Un problème a été détecté dans **75 %** des cas par le dialogue avec le patient et dans **10 %** des cas grâce au dossier pharmaceutique.

La raison qui a poussé le pharmacien à intervenir est, dans **50 %** des cas, une contre-indication dans **27 %** une non-indication, dans **9 %** un surdosage, dans **7 %** des cas une interaction médicamenteuse et dans **7 %** des cas une redondance de traitements.

Le pharmacien a proposé le plus souvent une alternative thérapeutique, qui a été acceptée par 92 % des patients.

**Le rôle du pharmacien et de l'équipe officinale est d'autant plus important que le patient a une méconnaissance des effets indésirables des médicaments. 38 % ne connaissent pas les principaux effets indésirables de l'ibuprofène et 30 % ne savent pas que cette molécule est contre-indiquée en cas de grossesse. De plus, ils ne sont pas conscients des interactions entre médicaments non prescrits et prescrits.**

## ■ Et pourtant...

La vente de produits de santé sur internet augmente, par exemple au niveau des compléments nutritionnels, leur vente représente déjà 10 % de la totalité des ventes.

*« Le patient est habitué aux produits de santé, il ne se pose plus de questions en les achetant, ni en les prenant, l'équipe officinale doit engager un dialogue et réaffirmer sa valeur ajoutée dans la gestion des effets indésirables et contre-indications »* explique Marc Gryseels, administrateur de Bachi, association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie de médicaments en vente libre et des produits de santé vendus en pharmacie.

## ■ Responsable de la qualité et du service délivré

*« L'adjectif "responsable" est important puisque l'équipe officinale l'est pour tout ce qu'elle délivre »* relève Marc Gryseels. *« Il faut être conscient des différents statuts des "produits" vendus en officine. La pratique officinale est encadrée par des règles de Bonnes Pratiques Pharmaceutiques, celles-ci concernent TOUS les produits qu'ils soient médicaments, dispositifs médicaux ou compléments nutritionnels. Cependant un des éléments essentiels pour justifier, d'un point de vue santé publique, le maintien des OTC sous le contrôle d'un pharmacien est le fait que l'officine est le SEUL endroit où le pharmacien puisse comparer les médicaments soumis à prescription, et utilisés de manière chronique ou sporadique par le patient, avec les OTC demandés ou souhaités par celui-ci ».*

L'importance du pharmacien référent prend tout son sens dans ce cas-ci.



**Nombreux sont les exemples où le rôle du dialogue patient-pharmacien est indispensable face à l'autonomie croissante des patients dans la prise en charge de leurs pathologies.**

## ■ Qu'en serait-il d'une vente en ligne avec interaction médicamenteuse non encadrée par un conseil officinal ?

Il faut également ajouter que le pharmacien dispose aujourd'hui d'un outil unique : le dossier pharmaceutique partagé, il est important d'y enregistrer toutes les délivrances avec ou sans prescription médicale afin de disposer de l'ensemble de l'historique des médicaments et produits de santé qui ont été délivrés au patient au sein de votre officine.

L'équipe officinale occupe LA place unique et privilégiée pour accompagner les patients et délivrer les informations et conseils nécessaires au bon usage du médicament.

**Ann Daelemans**